



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016
DELIBERATION N° : 2016.03.05

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

NOMENCLATURE : 7 - Finances / 7.2 - Fiscalité / 7.2.1 - Vote des taux

Date de convocation :
30 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Représentés : 09

Absent non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil seize, le CINQ AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoints – G.RATAJEZAK – H.FAURE – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : C.MAFFRE par JC.AILLOT - A.DEL BASSO par F.PANZA - M.CHRETIEN par GA.FLEURY - C.ORTIZ par G.RATAJEZAK - S.MOLINET-LECLAIRE par L.BISCARRAT - E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON - A.PERIN par S.CAPPEAU-FREJABUE - L.BUFFA par S.TRIBOLET - F.LONG par L.CHAVANY

Absente non représentée : A.SCIACQUA-LERIDON

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état de notification des taux d'imposition de 2016,

VU la Commission des Finances du 10 Mars 2016,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité :

 2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le **08 AVR. 2016**
ID : 084-218400562-20160405-2016_03_5-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 AVRIL 2016**

N° : 2016.03.05

1° - FIXE les taux d'imposition 2016 comme suit :

Taxes	Bases 2015	Bases 2016 prévisionnelles
Habitation	6 928 583	7 170 000
Foncier bâti	4 195 143	4 294 000
Foncier non bâti	280 407	281 300

Taxes	Taux 2016 proposés	Bases d'Imposition 2016	Produit correspondant
Habitation	13.50 %	7 170 000	967 950
Foncier bâti	23.00 %	4 294 000	987 620
Foncier non bâti	55.20 %	281 300	155 278
		TOTAL	2 110 848

2° - CHARGE M. le Maire de la transmission et de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 6 avril 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 08 / 04 / 2016 à :

↳ Comptabilité
↳ dossier
↳ T.P

COMMUNE : 056 JONQUIERES

ARRONDISSEMENT : 84 AVIGNON

TRESORERIE SPL : SPL ORANGE

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

- Taxe d'habitation :
- Taxe foncière (bâti) :
- a. Personnes de condition modeste
- b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- Taxe foncière (non bâti) :
- Taxe professionnelle / CFE :
- a. Dotation unique spécifique (TP)
- b. Réduction des bases des créations d'établissements
- c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- d. Abattement de 25% en Corse
- Dotation pour parts de THLY :

54 447	
4 561	
0	
10 465	
29 389	
3 234	
0	
0	

2. BASES NON TAXEES

- Basés exonérés par le conseil municipal
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti) : 4 301
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Basés exonérés par la loi dans certaines zones
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti) : 31
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 67 834
- Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles

4. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport, ...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2015, au niveau départemental		Taux 2015 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2016 (col. 15 - col. 16)
	national	départemental		
Taxe d'habitation	24,19	23,36	8,28000	52,20
Taxe foncière (bâti)	20,52	22,79	>>>	56,98
Taxe foncière (non bâti)	49,15	55,78	4,10000	135,36
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux de CFE perçue en 2015 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	Taux maximum de la majoration spéciale	
	Taux communal à ne pas dépasser	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national
35,12	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le 08 AVR. 2016
4-218400562-20160405-2016_03_5-DE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE : **056 JONQUIERES**
 ARRONDISSEMENT : **84 AVIGNON**
 TRESORERIE SPL : **SPL ORANGE**



N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux de 2015	Taux d'imposition plafonnés 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	13,50	>>>	7 170 000	967 950
Taxe foncière (bâti).....	23,00	>>>	4 294 000	987 620
Taxe foncière (non bâti).....	55,20	>>>	281 300	155 278
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ①				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ④				
Total :				2 110 848

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 212 944
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget
 Total allocations compensatoires
 102 096

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

Produit de la CVAE ③
 Prélèvement pour le FSRLF
 Prélèvement GIR ①
 TASCOM ⑩
 DCRTP ⑪
 = 2 110 848

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2016 (col.6 x col.8)	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	2 110 848	13,50	7 170 000	967 950
Taxe foncière (bâti).....		23,00	4 294 000	987 620
Taxe foncière (non bâti).....		55,20	281 300	155 278
CFE.....		>>>		

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décrétée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A AVIGNON le 14 MARS 2016

GILLES GAUTHIER
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le préfet,

Produit fiscal attendu

2 110 848

le 05 avril 2016

A Jonquières
 Le Maire

 Louis BISHART

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
 Reçu en préfecture le 07/04/2016
 Affiché le 08 AVRIL 2016
 ID : 084-218400562-20160405-2016_03_5-DE